

Règlement du concours photo
QUI AURA LE PLUS BEAU JARDIN DU CALVADOS ?



Article 1. ORGANISATION

CALVADOS ATTRACTIVITE, association Loi 1901

Inscrit sous le numéro de SIRET 780.714.408

Dont le Siège Social se trouve 8 rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4

Organise du dimanche 14 juin 2020 au mardi 30 juin 2020 inclus.

Sur le site calvados.fr/calvados-attractivite dans l'espace « fleurissement » :

<https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement>

Un concours photo gratuit et sans obligation d'achat dénommé : « QUI AURA LE PLUS BEAU JARDIN DU CALVADOS ? »

La communication sur ce jeu concours se fera essentiellement via les médias digitaux (social media, achat d'espaces sur sites internet). Elle sera relayée par les communes du Calvados et la presse locale.

Article 2. PARTICIPATION

Ce concours photo gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure résidant dans le Calvados, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement, ainsi que des propriétaires de jardins ouverts à la visite.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours photo et accepter le présent règlement. Les organisateurs pourront demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse postale, même email, mêmes photos).

Le simple fait de participer concours photo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Article 3. OBJET DU CONCOURS PHOTO ET MODALITES DE PARTICIPATION

Ce concours photo a pour thème le jardin au sens large (jardin d'ornement, jardin potager, balcon, terrasse...). Il consiste à prendre en photo une partie représentative de son jardin ou son jardin en totalité sans nécessairement viser l'esthétisme mais en traduisant le travail de jardinage réalisé.

Il récompense deux catégories :

- Jardins
- Façades, balcons et rebords de fenêtres

L'accès au concours se fera exclusivement au travers de l'adresse :

<https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement>

Du dimanche 14 juin 2020 au mardi 30 juin 2020 inclus.

Pour participer les candidats devront, lors de leur visite sur le site internet cliquer sur le lien les envoyant vers un formulaire d'inscription qu'ils devront compléter :

- Fournir leurs coordonnées : nom, prénom, adresse postale, adresse mail
- Confirmer pour quelle catégorie ils postulent : jardins ou façades, balcons et rebords de fenêtres
- Importer leurs photos directement depuis le formulaire s'ils disposent d'un compte Google, A défaut, ils doivent les envoyer par mail à jennifer.lietta@calvados.fr et confirmer l'envoi du mail sur le questionnaire.
- Expliquer en quelques mots leur réalisation (choix d'essence, de décoration, la particularité du jardin...)

Seules les photos de jardins de particuliers (**leurs propres jardins**) sont recevables à ce concours. Toute photographie prise dans un lieu public identifiable / un jardin privé ouvert au public identifiable / un jardin d'un autre particulier sera exclue du concours. En cas de doute le jury se réserve la possibilité d'aller vérifier qu'il s'agit bien d'un jardin de particulier.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par l'utilisation de fausses identités dans le but de multiplier les participations, l'exposent à l'annulation pure et simple de toute participation à ce concours.

Les photos peuvent présenter une vision d'ensemble d'un jardin ornemental, balcon ou terrasse, ou bien une partie de ceux-ci, à l'exclusion de végétaux présentés seuls, gros plans et autres macro-photographies.

Les participants peuvent envoyer 3 photos maximum. Ces photos seront numériques et être d'une résolution suffisamment élevée (non inférieure à 1Mb). Les images ne peuvent pas être améliorées numériquement ou manipulées. Les photos floues ne pourront pas être prises en compte et peuvent conduire à l'élimination.

En tout état de cause, pour participer valablement au concours photo, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Article 4. SELECTION DES GAGNANTS

Un jury composé d'une Conseillère Départementale, en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente du jury départemental du concours Fleurir la France, d'un ancien Président du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris en sa qualité d'expert, des responsables/techniciens d'espaces verts et de membres de Calvados Attractivité délibèrera le mercredi 1^{er} juillet 2020 pour désigner les gagnants sur les 2 catégories parmi tous les participants du concours photo ayant complété le formulaire disponible sur le site :

<https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement>

La date et l'heure de la désignation des gagnants pourra notamment être décalée.

Le jury se basera sur la qualité de la réalisation et la qualité de la photo. Le jury se laisse l'éventualité d'un prix spécial coup de cœur selon les propositions reçues.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Les auteurs(es) des photographies sélectionnées seront informés par e-mail au plus tard le vendredi 3 juillet 2020.

Article 5. PUBLICATION DES RESULTATS

Les véritables identités des gagnants du concours seront publiées au plus tard le lundi 6 juillet 2020 sur le site : <https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement>

Article 6. PRESENTATION DES LOTS

1^{er} prix :

Un séjour pour 2 personnes à l'hôtel « Les Jardins de Coppélia » à Pennedepie d'une valeur de 434 € comprenant :

- Une nuit en chambre Teeny pour 2 personnes.

Et par personne :

- Le petit déjeuner
- Le menu « découverte » » 5 plats

2^{ème} prix :

Un séjour pour 2 personnes au Domaine de l'Albizia à Livry d'une valeur de 350 € comprenant :

- Une nuit en chambre d'hôtes pour 2 personnes.

Et par personne :

- Le petit déjeuner

- Le dîner
- L'accès au spa
- La visite des jardins en mode VIP accompagnée par le propriétaire

3^{ème} prix :

Une balade à vélo au départ de Bayeux pour 4 personnes avec La Petite Reine pour ½ journée (3H) à la découverte de la campagne au nord de Bayeux d'une valeur de 316 € comprenant :

- Un vélo électrique ou classique de grande qualité à la taille et avec une autonomie de 100 km + casque
- Un accompagnement avec commentaires du début à la fin sur des routes sécurisées avec un minimum de voiture
- Une petite collation avec du jus de pomme et des biscuits locaux

4^{ème} prix :

Un séjour pour 4 personnes au Domaine de Ouézy d'une valeur de 290 € comprenant :

- Une nuit en hébergement insolite (au choix cabane ilot ou tonneau) pour 4 personnes.

Et par personne :

- Le petit déjeuner
- Le dîner normand
- La visite du parc animalier
- L'accès au parcours accrobranche

5^{ème} prix :

Un séjour « découverte » pour 2 personnes au Manoir d'Hastings à Bénouville d'une valeur de 274,60€ comprenant :

- Une nuit dans l'une des chambres de chambre pour 2 personnes.

Et par personne :

- L'apéritif « Apéro Normand », spécialité de la maison
- Le dîner « Menu XLVI » (hors boissons)
- Le petit-déjeuner avec produits locaux et confitures maison
- Une petite surprise gourmande à découvrir à votre arrivée dans votre chambre...

6^{ème} prix :

Une balade de 4h à vélo aux alentours de Livarot pour 4 personnes avec les Cycles du Coq d'une valeur de 260 € comprenant :

- La location de vélos VAE et du matériel nécessaire (casque et panier)
- Un accompagnement pendant la durée de la balade
- La visite d'une cidrerie familiale
- Une visite libre de la fromagerie

7^{ème} prix :

Une balade contée de 3h30 à vélo pour 4 personnes entre Ouistreham et Caen avec Station Bee d'une valeur de 250 € comprenant :

- La location des vélos et du matériel nécessaire (casque)
- L'accompagnement par le prestataire

8^{ème} prix :

Un séjour pour 2 personnes au Domaine de la Fauvrière à Sainte-Honorine de Duce d'une valeur de 216 € comprenant

- Une nuit en lodge pour 2 personnes

Et par personne :

- Le petit-déjeuner
- Le bain nordique
- Le panier repas
- Le kit drap

9^{ème} prix :

Une randonnée en stand up paddle pour 2 personnes (à partir de 12 ans et déjà initiées) dans le marais de la Touques avec North Shore Surf School d'une valeur de 180 € comprenant

- La location du stand up paddle et du matériel nécessaire (combinaison, dossard de signalisation)
- La sortie d'une durée de 4h encadrée par un moniteur diplômé
- Le pique-nique

10^{ème} prix :

Un saut pendulaire en duo à AJ Hackett / Viaduc de la Souleuvre d'une valeur de 159 €

11^{ème} prix :

Une balade pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants à partir de 12 ans) en kayak sur la Seulles avec le Centre de loisirs nautiques d'Asnelles d'une valeur de 148 € comprenant :

- La location d'un kayak ouvert (sit on top) double ou simple et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé

12^{ème} au 14^{ème} prix:

3 parties de 20 mn pour 6 personnes au Laser Game Evolution (au choix à Caen ou Bretteville-sur-Odon) d'une valeur de 144 €

15^{ème} prix :

Une balade pour 4 personnes (à partir de 12 ans) en stand up paddle à Trouville-sur-Mer avec North Shore Surf School d'une valeur de 140 € comprenant :

- La location du stand up paddle et du matériel nécessaire (combinaison, dossard de signalisation)
- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé
- La dégustation de fruits de mer

16^{ème} prix :

Un menu terroir pour 2 personnes au restaurant Manoir de la Pommeraye à Roullours comprenant entrée plat dessert apéritif et accord mets et vins + café d'une valeur de 106,80 €

17^{ème} prix :

Un escape game au château de Fontaine-Henry pour 6 personnes d'une valeur de 102 € comprenant la partie d'escape game et la visite du château (2h)

18^{ème} prix :

Une descente en balançoire géante en duo à AJ Hackett/Viaduc de la Souleuvre d'une valeur de 98 €

19^{ème} au 21^{ème} prix :

5 entrées à Festyland Carpiquet d'une valeur de 85 €

22^{ème} au 24^{ème} prix :

5 forfaits aventure valables à Bayeux Aventure / Cussy d'une valeur de 82,50 €

25^{ème} au 27^{ème} prix :

5 tickets (2 adultes + 3 enfants) valables au karting de Caen de Démouville d'une valeur de 82 € comprenant les explications / équipement préalables et 10mn par ticket de karting (adapté selon la tranche d'âge) sur piste

28^{ème} au 30^{ème} prix :

5 entrées au Mémorial de Caen d'une valeur de 72,50 €

31^{ème} au 33^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au Zoo de Jurques d'une valeur de 72 €

34^{ème} au 36^{ème} prix :

Une balade en Suisse Normande (au choix en journée en kayak ou nocturne en canoë-kayak) pour 5 personnes (2 adultes + 3 enfants) avec Thury Plein Air d'une valeur de 70 € comprenant :

- La location du kayak ouvert (sit on top) double ou simple et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé

37^{ème} au 39^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) pour le Paléospace de Villers-sur-Mer d'une valeur de 69,30 € comprenant la visite du musée et du Planetarium

40^{ème} prix :

Une descente en tyrolienne géante en duo à AJ Hackett/Viaduc de la Souleuvre d'une valeur de 58 €

41^{ème} prix :

Une balade découverte sur la plage d'Hermanville-sur-Mer avec activité cerf-volant pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) avec le Club de voile et de loisirs d'Hermanville-sur-Mer d'une valeur de 56 € comprenant :

- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé
- La fourniture du matériel pour la fabrication du cerf-volant

42^{ème} prix :

5 entrées au Château de Fontaine-Henry avec visite menée par le châtelain (1h30) d'une valeur de 55 €

43^{ème} prix :

Un cluedo en famille au Château de Fontaine-Henry pour 5 personnes avec accès au château (1h) d'une valeur de 50 €

44^{ème} prix :

Une balade à la pagaie dans l'estuaire de l'Orne pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants de moins de 12 ans) avec le Club de voile et de pagaie de Franceville d'une valeur de 50 € comprenant :

- La location du support (kayak ouvert - sit on top- double ou simple, stand up paddle, pirogue) et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 2h30 encadrée par un moniteur diplômé

45^{ème} au 47^{ème} prix :

Une randonnée dégustation en kayak en Suisse-Normande pour 2 personnes avec Thury Plein Air d'une valeur de 50 € comprenant :

- La location du kayak ouvert (sit on top) double ou simple et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 3h encadrée par un moniteur diplômé

48^{ème} au 50^{ème} prix :

5 entrées aux Jardins d'Albizia à Livry d'une valeur de 50 €

51^{ème} au 53^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) à Calvados Expérience à Pont l'Evêque d'une valeur de 49 €

54^{ème} au 56^{ème} prix :

5 entrées à Royal Kids à Hérouville-Saint-Clair d'une valeur de 47,50 €

57^{ème} au 59^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) à la Ferme du Loterot à Cahagnes d'une valeur de 44 € comprenant l'accès à toutes les activités (swin-golf / disc-golf / foot-golf / escape game nature / sentiers impressionnistes / parcours d'orientation) et voyage dans le temps avec les fresques sur la bataille d'Hastings et la bataille de Normandie.

60^{ème} au 62^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au musée Chemin de Fer miniature de Clécy d'une valeur de 40 €

63^{ème} prix :

Une balade en kayak-double « En pagayant sur l'Elle » à Neuilly-la-Forêt pour 4 personnes avec Isigny Omaha Intercom d'une valeur de 40 € comprenant :

- La location du kayak ouvert (sit on top) double et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé

64^{ème} prix :

Une balade nature en kayak au Lac de la Dathée pour 4 personnes avec la Base Loisirs MJC de Vire d'une valeur de 40 € comprenant :

- La location du kayak ouvert (sit on top) double ou simple et du matériel nécessaire (gilet de sauvetage)
- La sortie d'une durée de 2h encadrée par un moniteur diplômé

65^{ème} prix :

4 entrées (2 adultes + 2 enfants) au Château de Vendevre d'une valeur de 38,80 € comprenant la visite de la collection de mobilier miniature ; la découverte des cuisines et de la collection de niches, les jardins d'eau "surprises", les labyrinthes et la grotte

66^{ème} au 68^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au Souterroscope des Ardoisières à Caumont-sur-Aure d'une valeur de 37,50 €

69^{ème} au 71^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au Château de Balleroy d'une valeur de 37,50 € comprenant la visite guidée du château, la visite libre du musée et du parc

72^{ème} prix :

Une balade découverte du milieu marin sur la plage d'Hermanville-sur-Mer pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) avec le Club de voile et de loisirs d'Hermanville-sur-Mer d'une valeur de 32 € comprenant :

- La sortie d'une durée de 1h30 encadrée par un moniteur diplômé
- La fourniture du matériel nécessaire (épuisette, seau...)

73^{ème} au 75^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) aux Jardins du Pays d'Auge à Cambremer d'une valeur de 32 €

76^{ème} au 78^{ème} :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) à la Batterie de Merville à Merville-Franceville d'une valeur de 31 €

79^{ème} au 81^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au Mémorial de Falaise – la guerre des civils d'une valeur de 30 €

82^{ème} au 84^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) au cinéma Arromanches 360° à Arromanches d'une valeur de 25 €

85^{ème} au 87^{ème} prix :

Un pass famille (2 adultes + 3 enfants) au Château de Crèvecœur d'une valeur de 25 €

88^{ème} prix :

4 entrées (2 adultes + 2 enfants) aux Jardins de Castillon d'une valeur de 22 €

89^{ème} au 91^{ème} prix :

Un forfait famille (2 adultes et enfants de moins de 16 ans) au Parc Ornavik à Hérouville-saint-Clair d'une valeur de 22 €

92^{ème} au 94^{ème} prix :

Un pass famille (2 adultes + 6 enfants maximum) au Château Guillaume le Conquérant de Falaise d'une valeur de 21 €

95^{ème} au 97^{ème} prix :

5 entrées (2 adultes + 3 enfants) aux Caramels d'Isigny d'une valeur de 13,20 €

98^{ème} au 100^{ème} prix :

2 entrées adultes au Musée de Normandie à Caen d'une valeur de 7 €

Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, ils perdent le bénéfice complet de ladite dotation et ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et les organisateurs pourront en disposer librement.

La dotation, quelle qu'elle soit, non réclamée dans le cadre de cette opération ne sera pas remise en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leur dotation dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part de chaque gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, CALVADOS ATTRACTIVITE se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain aux participants bénéficiaires si ceux-ci n'ont pas transmis correctement les bonnes coordonnées mail, s'ils ont manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne se sont pas conformés au présent règlement.

Article 7. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront prévenus directement par l'organisateur du concours photo par e-mail des lots qu'ils auront gagné (le bon cadeau sera inclus dans le mail) au plus tard le vendredi 3 juillet 2020. Un accusé de réception sera demandé pour vérifier que le mail aura bien été lu.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les informations qu'il a mentionnées dans le formulaire d'inscription : Nom / Prénom / E-mail / Adresse postale. Si les informations

communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer de réclamation.

En tout état de cause, pour participer valablement au concours photo, les participants devront se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies ainsi qu'à toutes autres instructions qui leurs seraient communiquées par tout autre moyen.

En cas de contestations, seuls le listing des participants de la société organisatrice fait foi.

Article 8. REMBOURSEMENTS

Ce concours photo étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion pour participer se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom. Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : CALVADOS ATTRACTIVITE - 8 rue Renoir - 14054 Caen Cedex 4.

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement leur nom, prénom, adresse complète, le concours photo concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone. Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Ce remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.95 euros).

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : CALVADOS ATTRACTIVITE - 8 Rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 9. RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation à ce concours photo ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 juin 2020 le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours photo dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours photo, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

CALVADOS ATTRACTIVITE sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent concours photo.

Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours photo implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours photo ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT DE REPRODUCTION

Tout participant garantit qu'il est bien titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ses photos et qu'elles n'ont fait l'objet d'aucun emprunt non autorisé. De même s'il y a un personnage/des personnages sur la photo, le participant doit s'assurer que ce/ces personnages le fait/le font de leur plein gré. CALVADOS ATTRACTIVITE ne saurait donc endosser à ce titre de responsabilité en cas de revendication quelconque.

Les participants conservent leurs droits pour les clichés qu'ils envoient à CALVADOS ATTRACTIVITE. En participant à la compétition, les auteurs donnent à CALVADOS ATTRACTIVITE le droit de publication et d'exposition de leurs photos sur le site internet www.calvados.fr/calvados-attractivite et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/groups/calvados.attractivite.pro>. Les participants dont la photo fait partie des finalistes donnent le droit à CALVADOS ATTRACTIVITE de les publier ou

de les exposer sur le site ou dans n'importe quel média. Dans tous les cas, il n'y aura pas de gain quelle que soit la situation. Les participants dont la photo fait partie des finalistes acceptent toute forme de publicité après la compétition.

Article 12. VIE PRIVEE

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent concours photo et à la remise des lots en cas de gain sont collectées. Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) PARTICIPATION AU JEU

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au concours photo et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

2) LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du concours photo à savoir : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale).

3) LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent concours photo.

Elles seront uniquement destinées à la société organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du concours photo, de la désignation des gagnants et de la distribution des lots.

Les données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

4) DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du concours photo et la distribution effective des lots tel qu'énoncé au présent règlement et ce conformément à la Loi.

5) LA SECURITE DES DONNEES

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est : Véronique Carriou - CALVADOS ATTRACTIVITE. Il veille au respect des réglementations.

CALVADOS ATTRACTIVITE protège les droits des participants dont il possède les données.

Ses serveurs de stockage sont fiables et sécurisés.

CALVADOS ATTRACTIVITE protège les données afin d'éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

CALVADOS ATTRACTIVITE s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

6) DROIT DES PARTICIPANTS SUR LEURS DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 Janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 Mai 2018 du règlement général sur la protection des données n°2016/679,

chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

En effet, en vertu de l'article 15 paragraphe 1 RGPD, vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant et qui ont été conservées.

Vous possédez en outre **d'un droit de rectification** (article 16 RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD) de vos données à caractère personnel.

Comme indiqué ci-dessus, vous bénéficiez également **d'un droit d'opposition** en vertu de l'article 21 RGPD, si le traitement des données est fondé sur l'article 6 paragraphe 1 E ou F.

Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition reste valable à l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Il est également ici rappelé que l'article 20 RGPD indique que vous disposez **d'un droit à la portabilité** des données si vous avez-vous-même fourni des données traitées.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort.

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment et ce conformément à l'article 6 paragraphe 1A, ou à l'article 9 paragraphe 2A RGPD.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affectée.

Le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment à ce que ces données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante : CALVADOS ATTRACTIVITE - 8 rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4

Vous pouvez également poser toutes vos questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en nous adressant un courrier à la même adresse, au responsable du traitement.

Article 13. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de CALVADOS ATTRACTIVITE - 8 rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4 -Tél. 02 31 27 90 30

Article 14. LOI APPLICABLE

Le concours photo, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Article 15. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé chez la SAS HUISSIERS REUNIS DI FAZIO – DECOTTE – DEROO – DELARUE, Huissiers de Justice associés Office de Mornant, à MORNANT 69440, 13 rue Guillaumond.

Il peut être consulté en ligne sur le site /www.reglement-jeux.fr

Le règlement sera également disponible sur le site

<https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement>